

**École d'architecture
de la ville et des territoires
à Marne-la-Vallée**

**Guide d'accueil des étudiants
en échange
« entrants » 2019-2020**



Figure 1. Distribution of *Chamaechaerophyllum* in the Mediterranean region and South America. The dots represent the locations of the studied populations.

Ce guide s'adresse aux étudiants étrangers qui souhaitent venir en mobilité pour effectuer une partie de leur cursus à l'École.
Les partenariats conclus vous permettent d'effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger.
Ce guide vous donne les informations essentielles nécessaires pour préparer votre période de mobilité dans notre l'École.

La liste des partenariats de l'École y figure.

Pour venir dans le cadre des programmes d'échanges de l'École, vous devez suivre la procédure qui vous sera indiquée dans le guide.

Table des matières:
Notre programme international
Comment et quand déposer un dossier de candidature
Préparer son départ
Budget
Votre accueil à l'École
Validation

Notre programme international

L'École d'architecture de la ville et des territoires a développé des partenariats avec des universités étrangères, soit dans le cadre du programme ERASMUS + mis en place par la communauté européenne, soit à l'occasion de conventions bilatérales signées avec des universités non-européennes.

Ces partenariats donnent lieu, d'une part à des mobilités d'étudiants, d'autre part à des missions d'enseignants et de personnels administratifs de courtes durées qui permettent de créer ou de renforcer les relations institutionnelles. Les étudiants des écoles partenaires ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'École (1 semestre ou 1 an). Les étudiants de l'École ont la possibilité d'effectuer au cours de leur cursus une année ou un semestre d'étude dans une université partenaire.

Ces séjours d'étude s'effectuent dans un cadre réglementé et font l'objet d'un contrat d'études approuvé par l'université d'origine et l'école d'architecture de la ville et des territoires. Cette contractualisation permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis dans l'établissement partenaire.

Des enseignants référents ont été désignés pour chacun des établissements partenaires afin d'accompagner les étudiants entrants et sortants dans leurs choix pédagogiques et leur parcours de mobilité.

Comment et quand déposer un dossier de candidature

L'étudiant doit être scolarisé dans un établissement partenaire de l'École et déposer un dossier d'inscription auprès du responsable des échanges de son établissement qui vérifie la validité de sa candidature. La composition de ce dossier est précisée dans les pages suivantes.

L'École accepte les étudiants sélectionnés par l'Université d'origine et annoncés avant

- mai 2019 pour le premier semestre universitaire 2019-2020

- novembre 2019 pour le second semestre 2019-2020

au service de la scolarité conformément au nombre d'étudiants prévus dans les accords bilatéraux d'échange.

Il est conseillé aux étudiants d'effectuer un séjour d'études d'une durée correspondant à une année universitaire entière ou de privilégier le premier semestre. Attention, les étudiants en échange ne peuvent pas s'inscrire au 2ème semestre en 5ème année, qui est entièrement consacré au diplôme (PFE).

La lettre d'acceptation du dossier sera envoyée par notre École à l'Université d'origine en

- juin 2019 pour le premier semestre universitaire 2019-2020

- novembre 2019 pour le second semestre 2019-2020

Liste des partenariats Erasmus +

L'École vous propose dans 7 pays 14 établissements partenaires qui sont les suivants :

Établissements d'accueil

Allemagne

Cologne	Fachhochschule Köln
Hanovre	Gottfried Wilhelm Leibniz Universität Hannover
Karlsruhe	Karlsruhe Institute Of technology
Munich	Technische Universität München

Belgique

Bruxelles	Université Libre de Bruxelles/Faculté d'architecture
-----------	--

Espagne

Barcelone	Escuela Técnica Superior de Arquitectura del Vallés
-----------	---

Grèce

Thessaly	University of Thessaly
----------	------------------------

Irlande

Waterford	Waterford Institute of Technology
-----------	-----------------------------------

Italie

Rome	Università Degli Studi di Roma La Sapienza
Rome	Università Degli Studi Roma Tre
Venise	Università Iuav di Venezia
Gênes	Université de Gênes

Portugal

Minho	Universidade do Minho
-------	-----------------------

Liste des partenariats hors Erasmus

L'École vous propose dans 9 pays, 10 établissements qui sont les suivants:

Suisse

Lausanne	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
----------	--

Argentine

Buenos Aires	FADU-UBA
--------------	----------

Chili

Santiago de Chile	Universidad Diego Portales
-------------------	----------------------------

Inde

Ahmedabad	Institute of Architecture and Planning, Nirma University,
-----------	--

Israël

Jérusalem	Bezalel Academy of Arts and Design
-----------	------------------------------------

Brésil

São Paulo	FAU - Faculdade de Arquitetura e Urbanismo
São Paulo	UPM - Université Presbytérienne Mackenzie

Canada

Montréal	Université du Québec
----------	----------------------

Liban

Beyrouth	Académie Libanaise des Beaux-Arts
----------	-----------------------------------

Maroc

Rabat	Université internationale de Rabat
-------	------------------------------------

Composition du dossier de candidature

À envoyer avant le 31 mai 2019

- Le formulaire de candidature doit être imprimé, rempli et signé par l'étudiant et le responsable des échanges de l'université d'origine avec le tampon officiel.
Le document doit être renvoyé impérativement par voie postale.
- Le projet de contrat d'études (Learning Agreement) (exemple p.13) doit être signé par l'étudiant et le représentant de l'Université d'origine pour l'année 2019/2020. L'étudiant est tenu d'anticiper les enseignements qu'il souhaite suivre et calculer les ECTS qu'il doit valider durant son année de mobilité à l'École d'architecture de la ville et des territoires avant son arrivée.
A titre indicatif, nos étudiants valident 30 ECTS par semestre / 60 ECTS par année. Il est très fortement souhaité que les étudiants qui rejoignent notre école suivent, tout comme nos étudiants réguliers, 1 enseignement de projet. L'élaboration du contrat d'étude se fait préalablement sur la base du livret de l'étudiant de l'année précédente. Des changements pourront être opérés lors des inscriptions pédagogiques, à la fin du mois de septembre ou du mois de février 2019, pour établir le contrat d'étude définitif. Le livret de l'étudiant 2019-2020 est téléchargeable sur le site de l'école.
- Un certificat officiel attestant du niveau de langue française (p.14) doit être fourni dans le dossier de candidature. Un niveau minimum de langue française B1 est requis afin de pouvoir suivre et valider les enseignements sans difficulté.
- Un portfolio au format A4 de 10 pages maximum.
- Une copie de la carte étudiante de l'année en cours.
- Une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité.
- 2 photos d'identité.

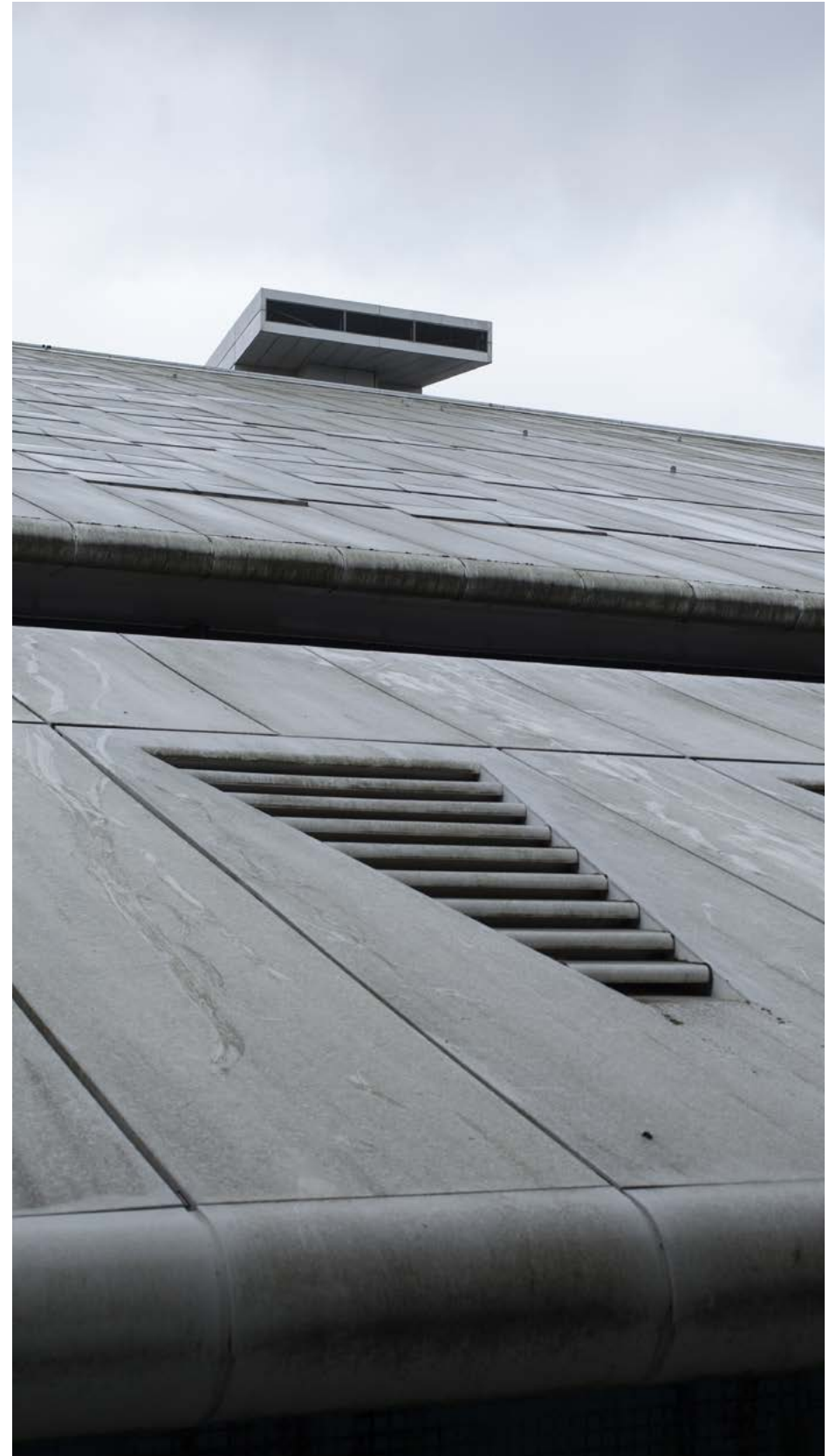
Si vous entrez en master:

Une lettre de motivation en français pour justifier le choix de votre filière.

Dans notre école, les enseignements de master sont organisés selon des filières que les étudiants choisissent de suivre au départ.

Il en existe 4 :

Transformation,
Matière à penser,
Métropoles,
Architecture & expérience.



Photographie : Myr Muratet

Préparer son départ

Dès la réception de la lettre d'acceptation en juin ou en décembre, l'étudiant doit entamer certaines procédures et obtenir les documents nécessaires à son arrivée en France et à l'École d'architecture de la ville et des territoires.

Nous vous invitons à consulter le guide d'accueil des étudiants internationaux de l'Université Paris-Est :
<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/international/>

Voici une liste de documents que vous devez emporter avec vous, indispensables à la réalisation de démarches administratives lors de votre arrivée en France.

Pour les ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen¹ :

- une carte d'identité ou un passeport en cours de validité,
- une carte européenne de sécurité sociale de votre pays d'origine
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=fr>.

Pour les non ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen :

- un passeport en cours de validité,
- un visa long séjour mention étudiant (VLS-TS étudiant),

Pour les Québécois :

- un passeport en cours de validité,
- un formulaire SE 401 ou Q 106 pour l'assurance sociale.

Pour tous :

Une attestation d'assurance responsabilité civile qui vous garantit des dommages que vous pourriez causer à autrui. Celle-ci est obligatoire. En général, votre assurance habitation dans votre pays d'origine la fournit. Assurez-vous qu'elle couvre les dommages causés à l'étranger. Dans le cas contraire, vous devez souscrire une assurance en France d'un coût modeste.

Le titre de séjour étudiant : visa long séjour valant titre de séjour mention étudiant

Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/visa-long-sejour-etudiant>

Visa France : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/depot-et-traitement-de-la-demande>

Carte internationale d'étudiant

La carte ISIC, International student identity card, prouve votre statut d'étudiant dans le monde entier.

Elle est utile pour voyager et permet de bénéficier de nombreux services à des prix avantageux. Grâce à elle, vous pourrez également bénéficier de services préférentiels dans les domaines suivants : transports nationaux et internationaux, change de devises étrangères, chèques de voyage, hébergement, restauration, théâtres, musées, châteaux, concerts, opéras, loisirs divers.

Son coût est de 13 €. Elle est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante. Un guide ISIC International vous sera remis en même temps que la carte.

Vous pouvez en faire la demande avant de partir ou à votre arrivée, sur le site www.isic.fr

Ouvrir un compte bancaire

Pour bénéficier de certains tarifs RATP (transports en commun) ou bénéficier d'une allocation logement de la part de la Caisse d'allocations familiales, vous devez avoir un compte bancaire ouvert en France.

Pour ouvrir un compte les documents ci-dessous seront nécessaires :

- un passeport ou une carte d'identité,
- un justificatif de domicile,
- un visa si vous êtes étudiant non-européen,
- une attestation certifiant que vous êtes accepté pour une année, ou un semestre à l'École.

Pour changer vos Travellers Chèques en €, présentez-vous dans un bureau de poste avec votre Carte Nationale d'Identité ou votre Passeport.

La couverture sociale en France

La sécurité sociale

En prévision de votre arrivée en France pour vos études, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr.

Il vous est demandé de joindre les justificatifs :

- de votre identité (carte nationale d'identité, passeport...),
- de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire concernée, afin d'attester de votre qualité d'étudiant,
- de votre relevé d'identité bancaire (RIB) qui permettra de vous verser vos remboursements,
- d'une pièce d'état-civil nécessaire à la création de votre numéro d'identification (couramment appelé « numéro de sécurité sociale »). Les pièces d'état-civil acceptées sont :
 - o une copie intégrale de l'acte de naissance,
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation (ou toute pièce établie par un consulat),

¹ Les États membres de l'Union européenne sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède. L'Espace économique européen comprend, en outre, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande.

- o un livret de famille,
 - o un acte de mariage.
 - Enfin, pour les étudiants étrangers, un titre de séjour régulier doit être présenté. Pour savoir si vous détenez le titre définitif ou vous renseigner sur les formalités à accomplir pour l'obtenir, contactez le consulat de France dans votre pays ou reportez-vous aux informations disponibles sur Campus France.
 - Des accords et conventions internationales peuvent prévoir d'autres justificatifs, reportez-vous plus bas au chapitre « Autres documents pour votre inscription selon votre pays d'origine »
- Conservez le numéro de sécurité sociale provisoire qui vous a été attribué automatiquement par le site et imprimez votre attestation de droits.

Les assurances complémentaires

Les assurances complémentaires permettent d'améliorer le taux de remboursement des frais médicaux, mais il n'est pas obligatoire d'en avoir une.

La sécurité sociale rembourse près de 70% des frais médicaux. Avec une assurance complémentaire le patient peut être remboursé pratiquement à 100%.

Trouver un logement

L'école ne dispose pas encore de chambre réservée sur le campus mais nous vous invitons à entamer votre recherche en exploitant plusieurs stratégies, voici quelques conseils : Crous, résidences universitaires, locations, foyers... Ce guide fournit quelques pistes, non exhaustives.

Aides au logement

<https://access.ciup.fr/logement-en-ile-de-france/aides-au-logement/>
Afin de garantir l'accès au logement à tous, un système d'aides au logement est mis en place par l'Etat français. Selon la nature de votre logement, de vos revenus et la composition de votre foyer, vous pouvez éventuellement recevoir une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Les aides au logement sont gérées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). C'est à la CAF qu'il faut envoyer votre demande d'allocation et c'est elle qui déterminera si vous êtes éligible ainsi que le montant de l'allocation. Ces critères étant nombreux, il nous est impossible de donner ici les montants des aides au logement. Cependant, vous avez la possibilité de l'évaluer grâce au module de calcul de la Caf.

Nous vous conseillons de faire votre demande d'aide au logement dès l'entrée dans votre nouvel hébergement. L'allocation peut vous être versée ou directement à votre propriétaire. Votre loyer sera diminué en conséquence.

Il existe plusieurs types d'allocations au logement. Ces aides ne sont pas cumulables: vous ne pouvez toucher qu'une seule de ces allocations. La CAF déterminera, en fonction de votre dossier, l'allocation à laquelle vous avez droit.

Résidence internationale de la cité Descartes

<https://access.ciup.fr/logement-en-ile-de-france/la-residence-internationale/>

Se loger pour un court séjour en France (étudiants)

<https://access.ciup.fr/logement-en-ile-de-france/se-loger-pour-un-court-sejouretudiants/>

Logement universitaire

Vous pouvez consulter ces organismes de logements universitaires donnés à titre d'information, ils ne sont en aucun cas cautionnés par l'école.

CROUS DE CRETEIL
00 33 1 45 17 06 60
www.crous-creteil.fr

RESIDENCES DU VAL MAUBUEE ET DE MARNE LA VALLEE
00 33 1 60 37 24 24
www.san-valmaubuee.fr

RESIDENCE LES ESTUDINES
www.estudines.fr

Les logements privés

Afin de faciliter vos déplacements quotidiens, vous pouvez concentrer vos recherches autour des stations de la ligne de RER A. L'école n'est qu'à 20 minutes de la place de la Nation (Paris).

Demandez des informations aux étudiants de votre école qui sont déjà venus en échange à l'École d'architecture de la ville et des territoires et/ou à Paris.

À titre d'information, voici les principaux sites privés français d'offres de locations et colocations :

www.appartager.com
www.leboncoin.fr/colocations
www.colocations-ile-de-france.com
www.ton-appart.com

Nous vous invitons également à rejoindre les groupes Facebook des associations étudiantes, pour y poser toutes vos questions et pour y chercher des annonces de logements :

BDE Archi Marne Bureau des étudiants de l'école.

www.facebook.com/AVEDescartes AVED (Association de la Vie Etudiante du campus Descartes).

Enfin, il existe des pièges à éviter, notamment si l'offre vous paraît inespérée et que votre interlocuteur vous demande de « prouver que vous êtes vraiment intéressé » par un versement anticipé. N'envoyez jamais d'argent avant d'avoir visité l'appartement.

Les appartements privés

Les sites internet consacrés aux annonces immobilières sont nombreux. Ces sites vous donneront également des conseils utiles : contrat de location (bail), assurance multirisque, habitation, aides au logement, etc. Vous pouvez consulter www.parisetudiant.com, www.espace-etudiant.com, www.pap.fr, www.seloger.fr, www.mapiaule.com, www.pro-a-part.com, www.avendrealouer.fr, www.appartement.org, www.locservice.fr, www.location-etudiant.fr, www.lokaviz.fr, www.lodgis.com...

À l'École, consultez les panneaux d'affichage à l'entrée où des propositions sont parfois faites. Des offres sont aussi disponibles sur l'intranet de l'École, rubrique Vie étudiante, se loger.



Photographie : Myr Muratet

Budget

Il est important d'arriver avec un budget suffisant pour les premiers frais nécessaires à votre installation. Voici une idée de ce que vous pourriez avoir à dépenser. Ces chiffres sont une estimation indicative.

- Logement : 400-700€/mois
- Transport : 40€/mois (avec la carte www.imagine-r.com)

Votre accueil à l'École

Calendrier de la rentrée

Fin août - mi septembre

STAGE INTENSIF

Le Français Langue Étrangère (FLE) et d'activités culturelles
Le but de ces cours en immersion en France est avant tout de permettre aux étudiants d'utiliser leurs connaissances de la langue française de façon active afin de faciliter une meilleure intégration, car tous les cours sont dispensés en langue française. Ce stage de FLE a lieu au sein même de l'école durant deux semaines.

Par ailleurs, ce stage est crédité de 2 ECTS que vous pouvez inscrire sur votre Learning agreement.

Il est donc fortement conseillé d'y participer. Pour cela vous devez impérativement avoir coché la case prévue dans votre formulaire de candidature page 11.

Par ailleurs, des visites architecturales dans Paris sont organisées afin de vous familiariser avec la ville et le vocabulaire technique. Ce programme est lui aussi crédité de 2 ECTS.

Début septembre :

Contrat d'études finalisé

Pendant les inscriptions pédagogiques, le Learning Agreement sera finalisé selon les éventuelles modifications de l'emploi du temps et des cours proposés.

Mi-septembre :

Inscriptions: accueil des étudiants étrangers

Début des cours 1^{er} cycle -1 Semestre

Fin septembre :

Début des cours 2^e cycle -1 semestre

Début février :

Fin des cours 1^{er} et 2^e cycle

Fin février:

Début des cours 1^{er} et 2^e cycle

Début Juillet :

Fin des cours 1^{er} et 2^e cycle

Validation

Les étudiants peuvent obtenir 30 ECTS maximum par semestre et 60 ECTS annuels. Les enseignements à l'école sont notés de 0 à 20. La note de 10/20 permet l'attribution des ECTS correspondant à l'enseignement suivi. Les étudiants en échange ayant obtenu une note entre 0/20 et 10/20 à la première session d'examens peuvent se présenter à la session de rattrapage pour tenter de valider l'enseignement.

Une attestation de présence sera remise à l'étudiant précisant sa date d'arrivée et de départ. La date d'arrivée ne sera pas antérieure à la date de la réunion d'accueil ou au premier jour des cours intensifs de langue française. La date de départ est celle du dernier jour de la 2ème session d'examens de rattrapage et au plus tard le 30 septembre si l'étudiant effectue un stage autorisé par son université d'origine durant l'été. Cette attestation sera à remettre à son établissement d'origine.

Les relevés de notes sont envoyés au bureau des relations internationales de l'université d'origine avant la fermeture de l'école pour les vacances d'été et avant le pour les mobilités organisés au premier semestre.

Cette étape marque la fin du programme de mobilité de l'étudiant mais celui-ci peut continuer son parcours en France, à l'École d'architecture de la ville et des territoires ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Pour plus d'informations consultez la rubrique renouveler son séjour : <http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/international/>

L'École vous propose un parcours aménagé au sein de notre établissement afin de vous permettre de tirer pleinement profit de votre présence à Paris et au sein de notre école en particulier. Le nombre de cours à suivre a été revu au profit, chaque semestre, d'un rapport écrit qui synthétise votre approche du projet.

A titre d'exemple, pour des semestres pleins à créditer de 30 ECTS

Semestre 5/Licence 3

Projet	9 ECTS
Rapport relatif au projet	7 ECTS
Projet intensif ville et territoire	2 ECTS
4 cours (voir liste des cours S5 au choix ci-après)	8 ECTS
Cours de langue (Français langue étrangère)	4 ECTS

Semestre 6/Licence 3

Projet	11 ECTS
Rapport relatif au projet	9 ECTS
Workshop Design	2 ECTS
4 cours (voir liste des cours S6 au choix ci-après)	8 ECTS

Semestre 7/Master 1

Projet	14 ECTS
Rapport relatif au projet	4 ECTS
Projet intensif ville et territoire	2 ECTS
3 cours (voir liste des cours S7 au choix ci-après)	6 ECTS
Cours de langue (Français langue étrangère)	4 ECTS

Semestre 8/Master 1

Projet	10 ECTS
Rapport relatif au projet	9 ECTS
Stage	8 ECTS
1 intensif	2 ECTS
Séminaire ou 3 cours (voir liste des cours S8 au choix ci-après)	6 ECTS

Semestre 9/Master 2

Projet	18 ECTS
4 cours (voir liste des cours S9 au choix ci-après)	8 ECTS
Cours de langue (Français langue étrangère)	4 ECTS

Semestre 10/Master 2 (sur sélection et candidature motivée)

Projet	20 ECTS
Soutenance	10 ECTS

FICHE DE CANDIDATURE LES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE / EXCHANGE STUDENT APPLICATION FORM

Année académique 2019-2020 / Academic year 2019-2020

À envoyer avant le 31 mai 2019 par email / Sent before the May 31,
2019 by email international@marnelavallee.archi.fr

Veuillez compléter en lettres CAPITALES / Please type or use CAPITAL
letters

1/ INFORMATIONS PERSONNELLES / PERSONAL DATA

Nom / Surname :

Prénom / First name :

Date de naissance /Date of birth

Lieu de naissance/Place of birth

Nationalité/Nationality :

Masculin / Male : Féminin / Female :

Adresse actuelle / Actually adress : Valide jusqu'au / Valid until :

Adresse permanente (si différente) / Permanent address (if different) :

Téléphone :

E-mail :

2/ ETABLISSEMENT D'ORIGINE / HOME INSTITUTION

Nom/Name

Code :

Faculté / Ecole / Département/University / School / Department :

Contact référent au Bureau international
/Contact refering at international Office

Adresse / Address :

Téléphone :

Fax :

E-mail :



Photographie : Myr Muratet

3/ PÉRIODE D'ÉTUDES À L'École / STUDY PERIOD AT École

Période d'études à l'École : _____ mois
/ Intended period of study at École : _____ / months

De / From : A / To :

- Année académique / Full academic year
 1er semestre / First semester (winter semester)

Type d'activité:

Cours / Course units Projet / Project work
Cours et projet / Course units and project work

Nombre de crédits ECTS à valider en échange à l'École / Number of expected ECTS credits for mobility at École :

4/ COMPÉTENCES LINGUISTIQUES / LANGUAGE SKILLS

Langue maternelle / Native language :

Je m'inscris au stage de français langue étrangère (FLE). Ce stage est organisé gratuitement pendant 2 semaines fin août/début septembre. (Le lieu vous sera communiqué ultérieurement). Ce séminaire intensif vise à améliorer l'accueil et l'intégration culturelle des étudiants étrangers.

I register for the french practice seminar. This free seminar is organized late August / early September for 2 weeks. (The place will be known later). This intensive seminar aims to welcome the foreign students and improve their cultural integration.

Connaissance des autres langues / Knowledge of other languages :

	Faible / Low	Moyen / intermediate	Bon / Good
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5/ PARCOURS D'ÉTUDES / PREVIOUS AND CURRENT STUDIES

Niveau que vous allez atteindre à la fin de vos études en cours / Degree you will achieve at the end of your current studies :

- 1er cycle
 2ème cycle

En quelle année d'études vous allez faire votre mobilité à l'École / In which rank will you do your mobility at École :

Licence : 2ème année 3ème année
Master : 1ère année

Nombre d'années d'enseignement supérieur avant le départ à l'étranger

/Number of higher education study years prior to departure abroad :

Avez-vous déjà étudié à l'étranger / Have you already studied abroad :

oui non

Si oui, quand et dans quel établissement / If yes, when and in which institution :

6/ VŒUX DE FILIÈRES POUR LES ETUDIANTS EN MASTER / RANK OF SPECIALITIES FOR MASTER'S STUDENTS

Classer de 1 à 4 par ordre de préférence / Classify from 1 to 4 by order of preference :

- Matière à penser Métropoles
 Architecture & expérience Transformation

7/ SIGNATURES

Je certifie que toutes les informations renseignées dans la fiche d'inscription sont correctes et complètes

/ I certify that all the Information provided in the application is correct and complete

Signature de l'étudiant
/ Student's signature :

Date :

Je confirme que l'étudiant a été sélectionné pour la période d'échange / I confirm that the student is selected for the Exchange period

Signature du coordonateur
/ Coordonator's signature :

Date :

8/ DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES À JOINDRE / ADDITIONAL COMPULSORY DOCUMENTS

- une photo d'identité / a valid ID photograph (if sent by email : .jpg)
- une attestation du niveau de français (utiliser l'annexe 1) / a certificate of french level (use annex 1)
- une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité / a copy of passport or national identity card
- une copie de la carte étudiante de l'année en cours / a copy of student card

Pour les étudiants qui postulent en master / For students applying to master :

- le classement des filières du master de l'École (cf 6) / the classification of master's specialities (see 6)
- une lettre de motivation en français / a motivation letter in french

RÉSERVÉ À L'École / TO BE USED ONLY BY ENSAVT

Nous accusons réception de votre dossier de candidature complet.
L'étudiant mentionné ci-dessus :

- est accepté à l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires
- est provisoirement accepté à l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires
- n'est pas accepté à l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires

Signature du coordinateur académique

Date :

Attestation de l'établissement d'envoi concernant la maîtrise de la langue française Statement of home institution about mastery of the french language

Nom de famille / Name :

Prénom (s) / First name (s) :

Date de naissance : Date of birth :
Lieu de naissance / Place of birth :

E-mail :

Nationalité / Nationality :

Je soussigné, coordonnateur de l'établissement d'origine, confirmer que l'étudiant mentionné à un niveau suffisant de connaissance et de compréhension de la langue française pour étudier à l'école d'architecture de la ville et du territoire

I undersigned, coordinator of the sending institution, confirm that the student has stated a sufficient level of knowledge and understanding of the French language to study at Ecole d'architecture de la ville et des territoire

A titre d'indication, voici le niveau de l'étudiant / The student level :

	Expression orale / Speaking	Compréhension orale / Listening	Compréhension écrite / Reading
A1			
A2			
B1			
B2			
C1			
C2			

Date :
Cachet de l'établissement / University's Stamp

Nom et signature du coordinateur
/ Coordinator's Name and signature



Photographie : Myr Muratet

**École d'architecture
de la ville et des territoires
à Marne-la-Vallée**

Ministère de la culture

**École nationale supérieur
d'architecture**

associée à la Comue

Université Paris-Est

marnelavallee.archi.fr

12 av. Blaise-Pascal

77447 Marne-la-Vallée

Cedex 2